

RISQUES NATURELS

**« Dix ans après Xynthia, nos territoires restent fragiles »**

Alexandra Delmolino | A la une | Actu juridique | actus experts technique | France | Publié le 24/02/2020 | Mis à jour le 25/02/2020

**Dans la nuit du 27 au 28 février 2010, la tempête Xynthia ravageait les côtes de Vendée et de Charente-Maritime, entraînant la mort de 47 personnes sur son passage. Dix ans après ce drame qui pointait les lacunes du dispositif national, Stéphanie Bidault, directrice du Centre européen de prévention du risque d'inondation (Cepri) dresse un bilan en demi-teinte.**

**Peut-on dire qu'il y un avant et après Xynthia ?**

Les caps <sup>[1]</sup> de la politique nationale ont été lancés dès les années 80-90. Cependant, entre la tempête Xynthia et l'épisode de crues rapides meurtrier dans le Var, 2010 a été une année dramatique charnière. Elle a entraîné la décennie sur une prise de conscience du risque par submersion marine <sup>[2]</sup> et crues rapides, traduite à partir de 2011 par la publication du plan submersions rapides et l'élaboration de plans de prévention des risques littoraux (PPRL <sup>[3]</sup>). Xynthia a mis en évidence le manque de connaissance des pouvoirs publics sur le risque de submersion marine et a permis d'identifier plus de 300 communes prioritaires à couvrir par un PPRL. Pour autant, cet enseignement reste trop ciblé et nous avons, en 2020, le même problème avec le risque d'inondation par ruissellement. L'État n'a pas les connaissances pour prescrire des plans de prévention des risques inondation (PPRi <sup>[4]</sup>) adaptés à cet aléa. Certaines grandes collectivités comme Lyon et Nantes se sont donc saisies du problème pour intégrer ce risque dans leurs documents d'urbanisme.

**Depuis 2010, des outils issus de la transposition de la directive inondation ont encore étoffé la politique nationale. Cette réglementation est-elle audible pour les collectivités ?**

Notre politique en silo est très compliquée et difficilement applicable par les collectivités car elle demande de maîtriser tous les champs, de la prévention, de la protection, la sensibilisation, la gestion de crise et la maîtrise de l'urbanisation. Or, cette vision transversale reste encore difficile à construire dans les collectivités.

- 10 conseils pour mieux prévenir les inondations <sup>[5]</sup>

## **La collaboration entre l'Etat et les collectivités est-elle efficace ?**

Tout dépend des outils. Sur l'élaboration des PPRi qui vise à maîtriser l'urbanisation dans les zones à risque, l'Etat ne réussit pas toujours à nouer un dialogue constructif avec les collectivités. Il passe parfois en force au lieu de prendre le temps d'expliquer aux territoires les enjeux de tels zonages. Ce qui explique les conflits et les blocages sur ces démarches. En revanche, sur la mise en œuvre des programmes d'actions de prévention des inondations (Papi <sup>[6]</sup>), les services départementaux de l'Etat et les collectivités arrivent à travailler ensemble.

## **La politique de prévention reste-t-elle orientée sur la protection ou évolue-t-elle sur la résilience des territoires ?**

Aujourd'hui, cette démarche de résilience ne parle pas à la majorité des collectivités. L'Etat, en leur confiant en 2018 la compétence Gemapi, les a obligées à se concentrer sur des problématiques très techniques autour de leurs systèmes d'endiguement. Entre toutes les échéances réglementaires qui leur incombent, les intercommunalités compétentes (EPCI <sup>[7]</sup>-FP) seront focalisées sur la protection pendant encore au moins 5 ans avant de pouvoir s'intéresser à la réduction de leur vulnérabilité. Pour ordre d'idée, près de 80 % du fonds de prévention des risques naturels majeurs (dit fonds Barnier) sert aujourd'hui à financer des mesures structurelles dont la moitié pour les digues <sup>[8]</sup>.

- CEPRI : cinq ans pour imposer le risque inondation <sup>[9]</sup>

## **Le financement national de la politique de prévention des inondations est-il à la hauteur des enjeux ?**

Non, bien au contraire. En 2018, la loi de finances a ponctionné de 70 millions d'euros le fonds Barnier en le plafonnant à 137 millions d'euros. L'enveloppe consacrée à la politique nationale sur la prévention des inondations est ainsi estimée à environ 300 millions d'euros en incluant les financements des collectivités et des agences de l'eau. A titre de comparaison, la moyenne des dommages annuels liés aux débordements de cours d'eau atteint 680 millions d'euros. L'Etat doit donc se donner les moyens d'une politique plus ambitieuse et opérationnelle. Car aujourd'hui, même des communes dotées de tous les outils réglementaires existants pour faire face à la crise, document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM <sup>[10]</sup>) et plan communal de sauvegarde (PCS <sup>[11]</sup>), ne sont pas assez armées. Ces outils doivent être éprouvés via des exercices avec la population. Mais les territoires ruraux n'en n'ont pas nécessairement les moyens. Il manque donc une évaluation de l'efficacité des politiques mises en œuvre pour guider les évolutions futures. Espérons qu'il ne faille pas attendre pour cela un nouveau Xynthia.

### **POUR ALLER PLUS LOIN**

- Des solutions fondées sur la nature pour lutter contre les inondations
- L'adaptation des règles de prévention des inondations aux territoires
- Prévention des inondations : s'appuyer sur les expériences passées